



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.431/2 Rev.2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

3 mai 2017

Français

Original : Anglais

Treizième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Alexandrie, Egypte, 9-12 mai 2017

Point 2 de l'ordre du jour : Organisation de la réunion

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) et de l'ONU Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2017 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (ONU Environnement/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Lors de leur Dix-neuvième réunion ordinaire (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, ont invité le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à tenir en 2017 sa Treizième réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées (ASP) (Décision IG.22/20). Cette réunion sera organisée, suite à l'aimable invitation du Gouvernement de la République arabe d'Égypte, à l'Hôtel Four Seasons San Stefano (399, El Geish Road), Alexandrie, Egypte, du 9 au 12 mai 2017.
2. Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte le mardi 9 mai 2017, à 9 heures, par les représentants du pays hôte, de l'Unité de coordination de l'ONU Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) et du CAR/ASP.
4. Tous les Points Focaux du CAR/ASP ont été invités à assister à la réunion ou à désigner leurs représentants.
5. Les organisations intergouvernementales ou non-gouvernementales concernées ont également été invitées à désigner leurs représentants à la réunion, en qualité d'observateurs.

Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
---	--

UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.1	<i>Liste Provisoire des Participants</i>
-----------------------------	--

Point 2 de l'ordre du jour Organisation de la réunion

2.1. Règlement intérieur

6. Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

2.2. Election du bureau

7. Tout en respectant le principe de la répartition géographique équitable, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

8. *L'ordre du jour provisoire* proposé par le Secrétariat, publié comme document UNEP(DEPI)/MED WG.431/1 Rev.1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera également invitée à examiner et à adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

2.4. Organisation des travaux

9. Il est proposé que la réunion se déroule en sessions quotidiennes de 9 heures à 13 heures et de 14h30 à 18 heures, sous réserve des ajustements nécessaires.
10. Il est attendu que la réunion aborde tous les points à l'ordre du jour, durant les sessions prévues.
11. La matinée du troisième jour (11 mai 2017) sera consacrée à une visite culturelle offerte par les autorités égyptiennes.
12. Il est proposé qu'aucune session ne soit prévue pour l'après-midi du troisième jour (11 mai 2017) ni pour la matinée du quatrième jour (12 mai 2017). Ce temps sera consacré à la préparation du rapport de la réunion et de ses annexes, et pour tenir des réunions bilatérales avec les représentants des pays.
13. Le 12 mai 2017, une session d'après-midi se déroulera de 14h30 à 17 heures. Il est prévu de clore la réunion à 17 heures après l'adoption de son rapport, y compris ses annexes.
14. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation simultanée sera disponible pour toutes les séances plénières.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/1 Rev.1	<i>Ordre du jour provisoire</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/2 Rev.2	<i>Ordre du jour provisoire annoté</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.2 Rev.2	<i>Liste Provisoire des documents</i>

Point 3 de l'ordre du jour Etat de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée

15. Se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.431/3, le Secrétariat présentera un résumé des rapports soumis par les Parties contractantes, par le biais du Système de rapports en ligne de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. La période de référence couverte par ces rapports concerne la période biennale 2014-2015.
16. Les représentants des Parties contractantes seront invités à faire part de leurs commentaires sur la synthèse présentée et à la compléter, si nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/3	<i>Note synthétique sur le statut de la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique en Méditerranée (Protocole ASP/DB)</i>

Point 4 de l'ordre du jour Rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le CAR/ASP depuis la douzième réunion des Points Focaux pour les ASP

17. Se référant principalement au document UNEP(DEPI)/MED WG.431/4, le Directeur du CAR/ASP présentera l'état d'avancement des activités menées par le CAR/ASP depuis la Douzième Réunion des Points Focaux pour les ASP (Athènes, Grèce, 25-29 mai 2015), en soulignant les principales réalisations et les difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre du programme de travail du CAR/ASP.
18. Il est prévu que la réunion examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail et fournisse ses commentaires, si nécessaire.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/4	<i>Rapport sur l'état d'avancement des activités du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.3	<i>Note d'information sur la Plateforme méditerranéenne sur la Biodiversité Marine</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.4 [Disponible en anglais seulement]	<i>Lignes Directrices pour des programmes de surveillance à long terme des plages de nidification des tortues marines et des méthodes de surveillance standardisées des plages de nidification et des aires d'alimentation et d'hivernage</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.5 [Disponible en anglais seulement]	<i>Lignes Directrices pour standardiser les méthodologies pour estimer les paramètres démographiques des populations des tortues marines en Méditerranée</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.6	<i>Stratégie de communication du CAR/ASP</i>

UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.7 [Disponible en anglais seulement]	<i>Renforcement de la coopération du PNUE/PAM sur les mesures de protection et de gestion spatiales de la biodiversité marine avec les partenaires régionaux via le CAR/ASP</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.8 [Disponible en anglais seulement]	<i>La planification de l'espace maritime et la protection de la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) en Méditerranée</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.9 Rev.1	<i>Note sur le cadre légal relatif à la protection de la diversité biologique marine dans les zones de la mer Méditerranée situées au-delà des juridictions nationales (BAJN) ou pour lesquelles les limites de souveraineté ou de juridiction n'ont pas encore été définies</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.10 [Disponible en anglais seulement]	<i>Meilleures pratiques et études de cas liées à la gestion des grandes zones transfrontalières maritime : options pour la préparation de propositions conjointes pour inscription sur la Liste ASPIM conformément à l'Article 9 du Protocole ASP/DB</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.11 [Disponible en anglais seulement]	<i>Identification et rationalisation des indicateurs d'impact des changements climatiques dans trois Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.12	<i>Lignes directrices pour l'inventaire et le suivi des peuplements obscurs en mer Méditerranée</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.14	<i>Lignes directrices pour l'élaboration des listes nationales et sous-régionales d'espèces non-indigènes invasives</i>

Point 5 de l'ordre du jour **Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers inscrites en Annexe II au Protocole ASP/DB et propositions d'amendement à l'Annexe II au Protocole ASP/DB**

5.1. Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers inscrites en Annexe II au Protocole ASP/DB

19. Le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/5 contenant le *Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la Conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers listées en Annexe II au Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée*.
20. La réunion sera invitée à examiner les amendements proposés au Plan d'action et à s'accorder sur leur présentation, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/5	<i>Projet de mise à jour du Plan d'Action pour la Conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers listées en Annexe II au Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</i>

5.2. Propositions d'amendement à l'Annexe II au Protocole ASP/DB

21. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/13 *Propositions d'amendement à l'annexe II au Protocole ASP/DB*. La parole sera également donnée à la Partie contractante ayant fait ces propositions pour l'amendement de l'Annexe II au Protocole ASP/DB.
22. La réunion sera invitée à examiner ces propositions et à formuler des recommandations à ce sujet.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/13	<i>Propositions d'amendement à l'annexe II au Protocole ASP/DB</i>
Document(s) de référence particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP-MAP-RAC/SPA, 2008	<i>Critères communs pour la modification des Annexes II et III du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</i>

Point 6 de l'ordre du jour **Mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation**

23. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat introduira le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/6 *Projet de mise à jour de la liste de référence des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation*.
24. La réunion sera invitée à examiner la mise à jour proposée à la Liste de référence et à s'accorder sur sa présentation, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/6	<i>Projet de mise à jour de la liste de référence des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.17 [Disponible en anglais seulement]	<i>Projet de Classification des types d'habitats benthiques marins pour la région méditerranéenne</i>

Point 7 de l'ordre du jour **Mise en œuvre du ‘Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-Mer’ soutenu par la ‘Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d’AMP bien gérées afin d’atteindre l’Objectif 11 d’Aichi en Méditerranée’**

25. Se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.431/7, le Secrétariat présentera le projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières soutenu par la Feuille de route pour atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée.
26. Les participants seront invités à donner leur avis sur la mise en œuvre du Programme Régional de Travail et à fournir, le cas échéant, des informations supplémentaires sur les activités entreprises par leurs pays/organisations.
27. Il est prévu que le rapport final intégrant les commentaires et les amendements fournis par les Points Focaux avant et pendant la présente réunion soit soumis, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20 pour information.
28. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera également le *Projet de Termes de référence pour le Groupe ad hoc consultatif d'experts pour les AMP en Méditerranée* soumis à la réunion comme document UNEP(DEPI)/MED WG.431/8. La mise en place d'un tel groupe d'experts ad hoc est prévue par le Programme de Travail et Budget du PAM pour 2016-2017 (Produit clé 3.1.1) tel qu'adopté par la CdP 19.
29. La réunion sera invitée à examiner les Termes de référence proposés et à s'accorder sur leur soumission, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/7	<i>Projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre du ‘Programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-mer’, soutenu par la ‘Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d’AMP bien gérées afin d’atteindre l’Objectif 11 d’Aichi en Méditerranée’</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/8	<i>Projet de Termes de référence pour le Groupe ad hoc consultatif d'experts pour les AMP en Méditerranée</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.15	<i>La Déclaration de Tanger du Forum 2016 des Aires Marines Protégées en Méditerranée</i>

Point 8 de l'ordre du jour Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)

8.1. Révision Périodique Ordinaire des ASPIM

30. Le Secrétariat introduira le rapport sur la révision périodique ordinaire des ASPIM entreprise en 2017 (UNEP(DEPI)/MED WG.431/10). Cette révision a concerné les trois ASPIM suivantes :
- Réserve naturelle du Banc des Kabyles (Algérie) ;
 - Iles Habibas (Algérie) ; et
 - Aire Marine Protégée de Portofino (Italie).
31. Il est prévu que la réunion examine les rapports de la révision ordinaire et fournisse, le cas échéant, des recommandations à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/10	<i>Rapport sur la Révision périodique ordinaire des aires inscrites sur la Liste des ASPIM</i>

8.2. Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM

32. Se référant au document UNEP(DEPI)/MED WG.431/9 Rev.1, le Secrétariat informera la réunion sur les propositions reçues pour inscription d'aires sur la Liste des ASPIM.
33. Le rapport de présentation pour chaque ASPIM candidate sera présenté par la délégation du pays concerné.
34. La réunion sera invitée à examiner la conformité des aires proposées avec les lignes directrices et les critères communs du Protocole ASP/DB, et à fournir, le cas échéant, des recommandations à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/9 Rev.1	<i>Projet de Propositions d'aires pour inscription sur la Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Liste des ASPIM)</i>

8.3. Mise à jour du Format pour la révision périodique des ASPIM

35. Le Secrétariat présentera le *Projet de mise à jour du Format pour la révision périodique des ASPIM* présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/11.
36. La réunion sera invitée à examiner le Format mis à jour proposé et à s'accorder sur sa soumission, le cas échéant, à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20 pour adoption.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/11	<i>Projet de mise à jour du Format pour la révision périodique des ASPIM</i>

Point 9 de l'ordre du jour Assistance à la mise en œuvre de la première phase du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) sur la biodiversité et les espèces non-indigènes dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp

37. Le Secrétariat présentera le *Projet de fiches d'information pour la mise en œuvre du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) relatif aux objectifs écologiques 1 (OE1, Biodiversité) et 2 (OE2, Espèces Non-Indigènes (NIS)) dans le cadre du processus de l'Approche Ecosystémique (EcAp) de la Convention de Barcelone* présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.431/12.
38. La réunion sera invitée à examiner et à commenter ce document et à s'accorder sur sa soumission, le cas échéant, à la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp, à la réunion des Points Focaux du PAM et finalement à la CdP 20.
39. Le Secrétariat informera également la réunion sur le processus et le calendrier d'élaboration du Rapport sur la qualité (QSR) de 2017.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/12	<i>Projet de fiches d'information pour la mise en œuvre du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) relatif aux objectifs écologiques 1 (OE1, Biodiversité) et 2 (OE2, Espèces Non-Indigènes (NIS)) dans le cadre du processus de l'Approche Ecosystémique (EcAp) de la Convention de Barcelone</i>
Document(s) d'information particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.13 UNEP(DEPI)/MED WG.430/6	<i>Rapport de la réunion du groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et la pêche</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.16 [Disponible en anglais seulement]	<i>Note d'information sur le processus d'élaboration du Rapport sur la qualité de 2017 (QSR2017)</i>
UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.18 [Disponible en anglais seulement]	<i>Note conceptuelle sur l'étude pilote sous-régionale de surveillance des espèces non-indigènes relatives à la pêche au niveau de la Méditerranée orientale</i>

Point 10 de l'ordre du jour Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019

40. Le Secrétariat présentera le *Projet du Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019* (document UNEP(DEPI)/MED WG.431/14).
41. Sur la base des commentaires et des recommandations de la réunion, le Secrétariat élaborera une nouvelle version du document qui servira comme base pour l'intégration des activités du CAR/ASP dans le Programme de travail du PAM et de ses Composants, qui sera soumis à la réunion des Points Focaux du PAM et à la CdP 20 pour adoption, le cas échéant.

Document(s) de travail particulièrement important(s) pour ce point de l'ordre du jour	
UNEP(DEPI)/MED WG.431/14	<i>Projet du Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019</i>

Point 11 de l'ordre du jour Questions diverses

42. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter d'autres questions pouvant requérir son attention, ayant été soulevées et convenues lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Point 12 de l'ordre du jour Adoption du rapport

43. La réunion sera invitée à examiner et à adopter le projet de rapport préparé par le Secrétariat et soumis par le Rapporteur.

Point 13 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

44. La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 12 mai 2017, à 17 heures.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

JOUR 1 : Mardi 9 mai 2017

8h30 – 9h00	<i>Accueil et inscription des participants</i>
9h00 – 11h00	<p>Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion</p> <p>Point 2 de l'ordre du jour Organisation de la réunion</p> <p>Point 3 de l'ordre du jour Etat de mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</p>
11h00 – 11h30	<i>Pause-café</i>
11h30 – 13h00	<p>Point 4 de l'ordre du jour Rapport sur l'état d'avancement des activités menées par le CAR/ASP depuis la douzième réunion des Points Focaux pour les ASP</p> <p>Point 5.1 de l'ordre du jour Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers inscrites en Annexe II au Protocole ASP/DB</p>
13h00 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 16h00	<p>Point 6 de l'ordre du jour Mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation</p> <p>Point 7 de l'ordre du jour Mise en œuvre du 'Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-Mer' soutenu par la 'Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée'</p>
16h00 – 16h30	<i>Pause-café</i>
16h30 – 18h00	<p>Point 7 de l'ordre du jour Mise en œuvre du 'Programme Régional de Travail pour les Aires Protégées Marines et Côtières de la Méditerranée, y compris en Haute-Mer' soutenu par la 'Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée' <i>(suite)</i></p>
18h00 – 18h30	<p><i>Evènement parallèle :</i> <i>Efforts pour la conservation de la biodiversité marine et côtière sur les côtes méditerranéennes d'Egypte</i></p>

JOUR 2 : Mercredi 10 mai 2017

9h00 – 11h00	<p>Point 8.1 de l'ordre du jour Révision Périodique Ordinaire des ASPIM</p> <p>Point 8.2 de l'ordre du jour Inscription d'aires sur la Liste des ASPIM</p> <p>Point 5.2 de l'ordre du jour Propositions d'amendement à l'Annexe II au Protocole ASP/DB</p>
11h00 – 11h30	<i>Pause-café</i>
11h30 – 13h00	<p>Point 8.3 de l'ordre du jour Mise à jour du Format pour la révision périodique des ASPIM</p> <p>Point 9 de l'ordre du jour Assistance à la mise en œuvre de la première phase du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) sur la biodiversité et les espèces non-indigènes dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp</p>

13h00 – 14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 16h00	Point 10 de l'ordre du jour Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019
16h00 – 16h30	<i>Pause-café</i>
16h30 – 18h00	Point 10 de l'ordre du jour Projet de Programme de travail du CAR/ASP pour l'exercice biennal 2018-2019 (<i>suite</i>) Point 11 de l'ordre du jour Questions diverses
18h00 – 18h30	Evènement parallèle : <i>Vers la mise en œuvre effective de la Stratégie des Aires Marines Protégées au Liban</i>

JOUR 3 : Jeudi 11 mai 2017

Matinée	Visite culturelle offerte par les autorités égyptiennes
13h00	<i>Déjeuner</i>
Après-midi	<i>Libre (Préparation du Projet de Rapport de la réunion par le Secrétariat)</i>

JOUR 4 : Vendredi 12 mai 2017

Matinée	<i>Libre (Préparation du Projet de Rapport de la réunion par le Secrétariat)</i>
13h00	<i>Déjeuner</i>
14h30 – 17h00	Point 12 de l'ordre du jour Adoption du rapport Point 13 de l'ordre du jour Clôture de la réunion